

<b>DECISION D'ADMISSION</b> Le 16/01/2012 sous N°SP-112 <b>RENOUVELLEMENT AU :</b> 01/03/2012	<b>SIGNALISATION VERTICALE</b> PANNEAUX DE DE SIGNALISATION SIGNALISATION PERMANENTE
Adresse du titulaire : <b>ISOSIGN</b> 14 avenue de l'opéra  75001 PARIS France	
Site(s) de production  ISOFORM	
Cette décision atteste , après évaluation, que ce produit est conforme aux règles de certification NF 058 révision 8 et aux annexes de certification NF 058 "Signalisation verticale-Panneaux Permanents et temporaires" révision 3	
Désignation commerciale ou matériau de base : ..... Catégorie : .....SP	
La fiche technique du 08/12/2011 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.	
Cette décision est valable jusqu'au 31/12/2012 sous réserve des contrôles effectués par l'ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.	
La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr	
En vertu de la présente décision notifiée par l'ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.	
Pour l'ASCQUER Le Délégué Général Gérard DECHAUMET 	